

SYNDICAT DE LA VIRE ET DU SAINT-LOIS
Pôle « EAU – Milieux aquatiques et humides »

Rapport d'activité 2016



Contacts 2016 :

Syndicat de la Vire et du Saint-Lois

M. Gilles QUINQUENEL, Président
Mme Claudine THINON, Directrice

Contacts 2017 :

Syndicat de la Vire

M. Dominique PAIN, Président
Mme Stéphanie LEGENDRE, Directrice

709, Promenade des Ports
50000 SAINT-LO
Tél : 02.33.72.56.70 - Fax : 02.33.72.56.79
Courriel : s.legendre@svsl.fr



Missions

- Assurer la gestion du **domaine public fluvial de la Vire et du canal Vire-Taute**, élaborer et mettre en œuvre un programme d'entretien et d'interventions
- Assurer le **secrétariat technique et administratif du SAGE**
- Réaliser les études d'intérêt commun nécessaires à son élaboration et mise en œuvre, à la bonne qualité des eaux et à la mise en valeur des milieux aquatiques
- Financer les travaux d'entretien du chemin de halage en concertation avec le conseil départemental de la Manche

Composition de la commission EAU

Président : Dominique PAIN Antoine AUBRY Laurent AUBRY Michel DE BEAUCOUDREY Jean FAUVEL Marie-Pierre FAUVEL Jean-Claude HAIZE Jean-Pierre HERMON Christine LE COZ Alain MAHIEU	Gilles QUINQUENEL Michel RICHARD Hubert LHONNEUR (membre associé) Laurent PIEN (membre associé) Référente technique SAGE Stéphanie LEGENDRE Référent technique DPF Sylvain LEREDDE
---	---

Rôle de la commission

Elabore et met en œuvre un programme d'entretien et d'interventions sur le DPF

Programme et suit les études d'intérêt commun nécessaires à l'élaboration du SAGE

Exécute et met en œuvre les décisions de la C.L.E.

Participe et valide les travaux d'entretien du chemin de halage avec le conseil départemental de la Manche

Composition de la Commission Locale de l'Eau (selon arrêté préfectoral)

Président : Laurent PIEN Vice-présidents : Annie BIHEL Dominique PAIN Michel DE BEAUCOUDREY Référente technique SAGE Stéphanie LEGENDRE	3 collègues : - 1/ Collectivités territoriales et établissements publics locaux - 2/ Usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations - 3/ Etat et établissements publics
---	---

Rôle de la commission

- Elabore, révisé et suit l'application du SAGE

L'équipe

Le syndicat de la Vire et du Saint-Lois assure le portage du SAGE et la propriété et gestion du domaine public fluvial de la Vire.

Le pôle Eau comprend 2 techniciens et 1 assistante :

- Stéphanie LEGENDRE, responsable du pôle et chargée de l'animation du SAGE (1 ETP),
- Sylvain LEREDDE, chargé de la gestion du Domaine public fluvial (1 ETP),
- Maryline BESNIER, assistante du pôle (0,3 ETP).

Deux étudiants en première année de "Gestion des milieux naturels et de la faune sauvage" ont été accueillis dans le cadre de stage de découverte, Léa DUCLOS et Théo ANGOT.

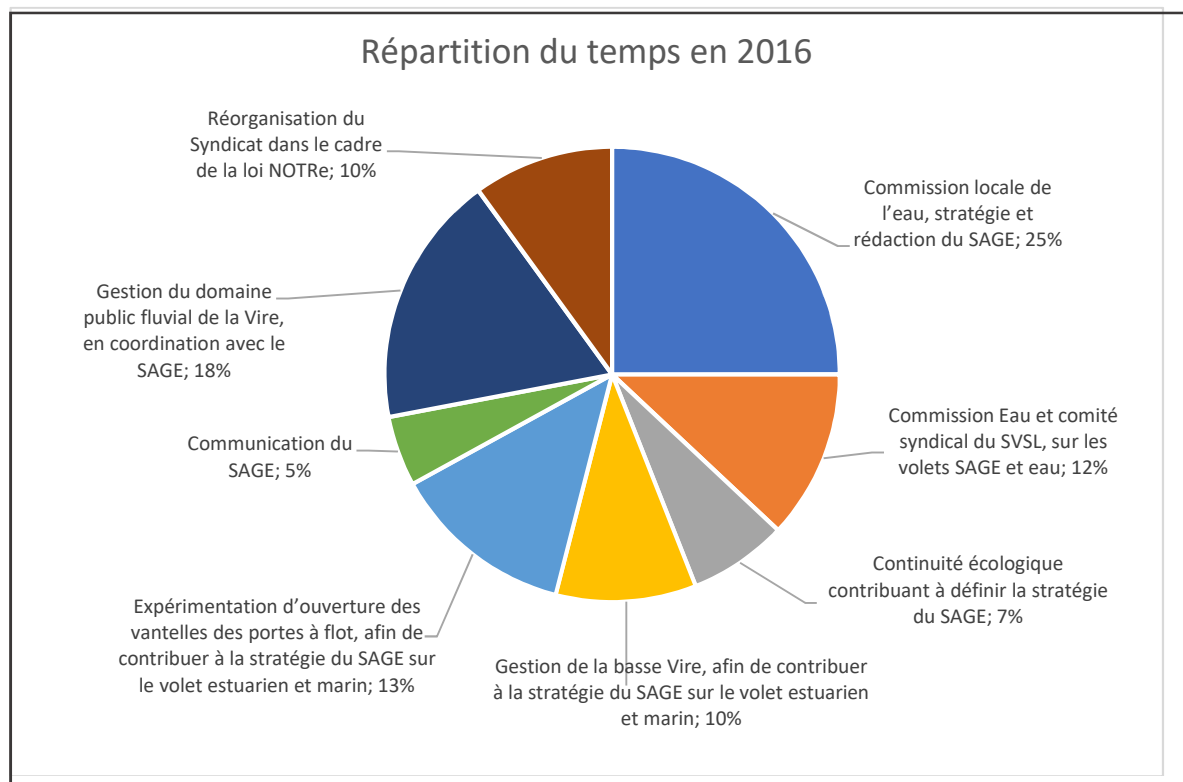
A - BILAN SAGE VIRE 2016

I. La structure porteuse et la cellule d'animation

a) Les principaux dossiers 2016

L'animation du SAGE en 2016 s'est répartie entre l'animation des instances participant à l'élaboration des documents du SAGE (CLE, bureau, commissions) et l'animation des groupes de travail thématiques mis en place sur différents volets du PAGD nécessitant des compléments d'étude ou d'animation :

- animation de la Commission locale de l'eau, stratégie et rédaction du SAGE, pour 25% du temps ;
- animation de la Commission Eau et du comité syndical du SVSL, sur les volets SAGE et eau, pour 12% du temps ;
- animation des réflexions pour la continuité écologique contribuant à la stratégie du SAGE (aménagement des seuils des Claies de Vire, Candol, Condé et La Chapelle, étude du seuil de Saint-Lô...), pour 7% du temps ;
- animation de la gestion des marais de la basse Vire, contribuant à la stratégie du SAGE sur le volet estuarien et marins, en partenariat avec l'Union des Associations Syndicales du Bassin Inférieur de la Vire (portes à flot, étude de danger...), pour 10% du temps ;
- animation de l'expérimentation d'ouverture des vannes des portes à flot, afin de contribuer à la stratégie du SAGE sur le volet estuarien et marin, en partenariat avec le Comité régional conchylicole (comité technique, recrutement d'un technicien, portage des travaux d'aménagement...) pour 13% du temps ;
- communication du SAGE, pour 5% du temps.
- réorganisation du Syndicat dans le cadre de la loi NOTRe autour des missions liées à l'eau, pour 10% du temps ;
- suivi de la gestion du domaine public fluvial de la Vire, en coordination avec le SAGE, pour 18% du temps ;



II. La Commission locale de l'eau

La prestation assurée par IDEA-ARTELIA pour la phase d'élaboration des scénarios et de la stratégie s'est achevée en mars 2016 avec l'adoption de la stratégie par la Commission locale de l'eau.

Une nouvelle consultation a été lancée pour la phase de rédaction et suivi de la consultation (ouverture des plis le 17 février. Le marché a été attribué au groupement IDEA-ARTELIA-ARES pour une durée de 22 mois à compter du 29 mars 2016.

b) Rappel de l'organisation 2016

Suite à l'arrêté de renouvellement du 9 juin 2015, la **Commission locale de l'eau** se compose de 51 membres (voir liste en annexe).

Collège	Membres
Collectivités et établissements publics locaux	26
Usagers, propriétaires et associations	15
Etat et établissements publics nationaux	10
Total	51

Le **bureau de la CLE** est toujours composé de 21 membres (voir liste en annexe) :

Collège	Membres
Collectivités et établissements publics locaux	10
Usagers, propriétaires et associations	7
Etat et établissements publics nationaux	4
Total	21

Un **comité de rédaction** a été mis en place après l'adoption de la stratégie du SAGE pour traduire les mesures relevant du PAGD et du règlement (en s'assurant notamment de la fidélité d'interprétation de la stratégie du SAGE, de leur compatibilité avec le SDAGE...) et modifier, amender et corriger les documents du SAGE rédigés. Le comité de rédaction a réuni une quinzaine de personnes.

Les **groupes de travail** ont également été réuni au cours de l'année pour une présentation et un échange sur le projet de SAGE.

c) Les réunions de la CLE

La CLE s'est réunie le 11 mars 2016 pour l'adoption de la stratégie du SAGE et le 12 décembre pour arrêter le projet de SAGE.

d) Les réunions du bureau

Le bureau s'est réuni à 3 reprises, les 26 janvier, 20 octobre et 14 novembre pour aboutir à la dernière validation des documents du SAGE et à l'arrêt des dernières propositions de modifications des articles du règlement avant leur présentation en CLE le 12 décembre.

e) Les réunions du comité de rédaction

Le comité de rédaction s'est réuni les 17 mai, 11 juillet, 5 septembre et 19 septembre en mairie de Condé-sur-Vire. Les réunions étaient animées par les prestataires IDEA-ARTELIA et ARES.

f) La réunion des commissions de travail

Les trois commissions de travail (qualité, quantité, milieux et usages) ont été réunies simultanément le 3

novembre à Vaudry.

g) L'élaboration du SAGE

Construire une stratégie collective partagée par le plus grand nombre

En octobre 2015, un travail réalisé dans le cadre d'ateliers composés de 5 à 6 personnes a permis d'identifier parmi les 165 mesures retenues par la CLE, les mesures prioritaires et à conserver dans le cadre de la stratégie de ce premier SAGE.

Le bureau d'études IDEA a ensuite assuré la synthèse des travaux des ateliers qui a été présentée au Bureau le 7 décembre 2015. Celui-ci a arbitré la conservation ou la suppression des mesures n'ayant pas fait consensus. Le projet a été transmis aux membres des commissions pour avis.

Une seconde réunion du bureau de la CLE s'est tenue le 26 janvier 2016 afin d'intégrer les remarques issues de la consultation et définir les objectifs quantitatifs par paramètre à proposer à la CLE.

Le 11 mars 2016, la commission locale de l'eau a validé les objectifs du futur SAGE et choisi les moyens pour les atteindre. La commission a ainsi :

- fixé et validé des objectifs quantitatifs sur les principaux paramètres,
- choisi les mesures à retenir et définir des secteurs prioritaires éventuels,
- précisé les coûts de la stratégie retenue,
- vérifié la compatibilité avec le SDAGE.

La Commission locale de l'eau, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 1 abstention et 4 voix contre, a décidé d'adopter la stratégie collective du SAGE, composée de 95 mesures réparties entre 7 objectifs.

Le 12 décembre 2016, la commission locale de l'eau a arrêté le projet de SAGE comprenant 67 dispositions et 3 règles. **Le projet de SAGE soumis au vote a été arrêté à 0 abstentions, 2 voix contre et 39 voix pour.**

h) La liaison avec le SAGE Douve-Taute

Le travail en collaboration avec le SAGE Douve-Taute sur tous les aspects communs aux deux bassins se poursuit. Les deux présidents se sont rencontrés pour échanger sur les perspectives de travail.

III. Les travaux en faveur de l'amélioration de la qualité des milieux

Plusieurs études et travaux, alimentant les réflexions du SAGE, se sont poursuivis en 2016 pour améliorer la fonctionnalité des milieux :

a) Etude de faisabilité de l'aménagement des seuils des CLAIES DE VIRE, CANDOL, CONDE-SUR-VIRE et LA CHAPELLE-SUR-VIRE (SDSL)

Dans le cadre des réflexions engagées pour améliorer la continuité écologique de la Vire et atteindre le bon état, le SDSL s'est porté maître d'ouvrage en 2013 d'une étude pour l'aménagement de 4 sites à vocation de loisir ou touristiques de la Vire moyenne : Claies de Vire, Candol, La Chapelle et Condé.

L'étude a permis d'identifier 1 scénario d'aménagement par site validé par le comité syndical en mars 2015.

Le comité de pilotage de l'étude s'est réuni le 11 janvier 2016 pour la présentation des avant-projets correspondants :

- Aux Claies de Vire, à Condé et à La Chapelle-sur-Vire : aménagement du seuil pour améliorer la continuité écologique, maintien des niveaux d'eau et aménagement pour l'activité canoë-kayak,
- A Candol, suppression du seuil et reprise du cours ancien de la Vire. Le comité souhaite mettre en œuvre un projet de mise en valeur ambitieux pour renforcer l'attractivité du site.

A la demande de l'agence de l'eau, 2 études d'avant-projet alternatives ont été commandées au bureau d'études SINBIO en avril pour les sites des Claies de Vire et de la Chapelle-sur-Vire.

- Aux Claies de Vire : aménagements permettant d'abaisser la hauteur du déversoir de 1,20m afin de

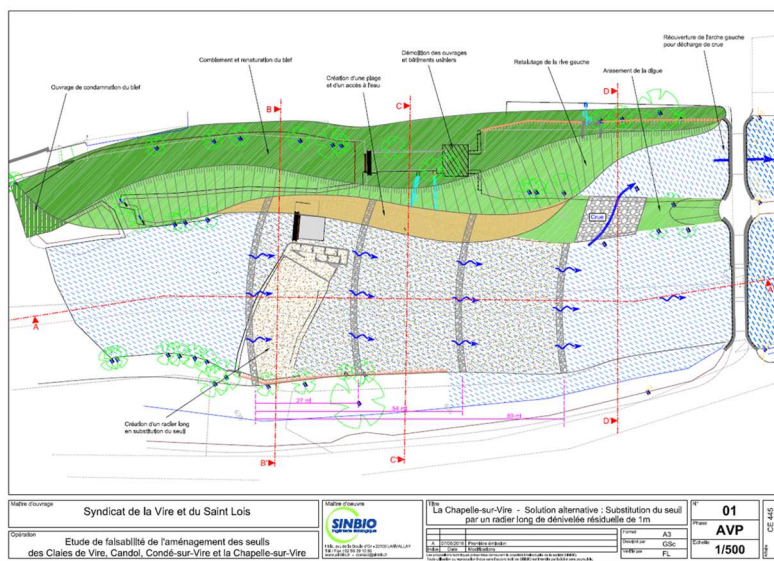
dénoyer les radiers situés en amont du Maupas,

- A La Chapelle-sur-Vire : remplacement du seuil par un long radier allant jusqu'au pont avec maintien d'un miroir d'eau au droit de la chapelle.

Le comité de pilotage constitué des membres de la commission eau et du comité technique s'est réuni les 21 mars et 13 juillet pour rendre un avis technique sur les deux avant-projets.

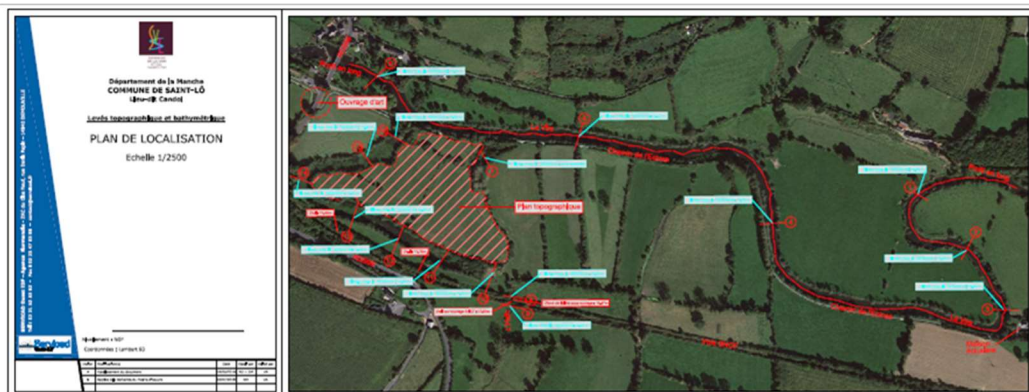
Avant-projet alternatif pour l'aménagement à la Chapelle

En septembre, le syndicat a organisé une rencontre avec les élus de Troisgots et Condé sur Vire pour leur présenter le scénario retenu par le syndicat et échanger à leur demande sur le scénario alternatif. La réunion a été co-animée par le syndicat sur le volet "ouvrage" et par Saint-Lô-Agglo sur le volet "tourisme".



Aménagement de Candol,

En mars, le syndicat a commandé la réalisation de levés topographiques sur le site de l'ancien méandre. Ces levés ont été réalisés par la société SERVICAD en juin.



Le Syndicat et la fédération de pêche ont rencontré au cours de l'année différents usagers concernés par le projet de reméandrage.

Plusieurs visites sur site ont été organisées avec l'agence de l'eau pour préparer le cahier des charges des travaux élaboré par la Fédération de pêche.

Le 23 juin, une visite sur le site de Candol a permis de présenter à François BRIERE, maire de Saint-Lô et Gaël PINCHON, adjoint aux travaux, les aménagements proposés.

Un arrêt de la visite annuelle du 6 juin a permis de présenter les projets aux membres du comité syndical.

b) Aménagement du seuil d'Aubigny

Les travaux d'effacement du seuil d'Aubigny ont été réalisés du 1er au 8 juillet 2015 sous maîtrise d'ouvrage de la fédération de pêche de la Manche. Le seuil d'Aubigny a été dérasé, un vaste espace en pente douce permet désormais d'accéder à la rivière.

Le 15 décembre 2016 le syndicat et la fédération de pêche se sont retrouvés sur site pour définir l'implantation des arbres et arbustes avec l'entreprise « La Pommeraie d'Elle ».

c) Aménagement des microcentrales Hydroélectriques de la Mancellière-sur-Vire, La Roque, Tessy-sur-Vire et Fourneaux (HR317)

Suite à l'annulation des autorisations d'exploiter les 4 microcentrales des Usines du Bassin de la Vire par le tribunal administratif, la CLE lors de sa réunion du 16 décembre 2013, a retenu le compromis portant sur la mise en conformité des centrales de La Mancellière-sur-Vire et Tessy-sur-Vire et la suppression des centrales de La Roque et Fourneaux, en tant que mesure compensatoire.

En janvier 2016, le syndicat, sollicité par la police de l'eau dans le cadre de la consultation, a rendu un avis favorable au projet présenté par UBV.



Le syndicat a rencontré avec le bureau d'études les exploitants des parcelles riveraines de la Vire concernés par un abaissement du niveau d'eau pour la pose de clôtures et d'abreuvoirs.

Les dossier PRO de travaux ont été transmis au comité de pilotage en juin. L'arrêté préfectoral est paru le 28 juillet. En octobre, Manche Nature a déposé un recours contentieux contre l'arrêté préfectoral.

d) Aménagement du seuil de Moulin Hébert

La visite terrain organisée le 6 juin pour les membres du comité syndical a permis aux élus de rencontrer les propriétaires du Moulin.

IV. La basse Vire et la baie des Veys

Bien que la Vire soit un fleuve, le périmètre du SAGE comporte très peu de frange littorale. Pourtant la problématique est forte puisque la Vire est le plus important des quatre cours d'eau qui se jettent en baie des Veys. Plusieurs dispositions portant sur l'amélioration de la qualité des milieux estuariens et marins ont été retenus dans le projet de SAGE. Les réflexions sur ce volet sont menées conjointement avec le SAGE Douve-Taute.

a) Aménagement des portes à flot pour améliorer la remontée des civelles (HR356)

Premier ouvrage à la mer, les portes à flots sont un obstacle difficilement franchissable pour les civelles (jeunes anguilles).

En 2015, l'entreprise Aubert-Labansat a assuré la fabrication des deux nouvelles portes n°1 et n°4 ainsi que des équipements pour la sécurisation des accès et manœuvre des vannes.

Le 22 février 2016, lors de la réception des travaux organisée avec l'entreprise, le maître d'oeuvre et le coordonnateur sécurité, l'UASBIV a porté plusieurs réserves, notamment une vibration importante des vannes. Les travaux ont été repris par l'entreprise en avril puis en juillet. Ils ont finalement été réceptionnés le 14 octobre.

Une signalétique de danger adaptée a été installée sur une des piles du pont pour les canoës. Des courriers ont été adressés aux communes de Les Veys et Isigny pour la pose de panneaux de sécurité (plongeurs).



L'entreprise Aubert est également intervenue pour une reprise du pivot de la porte n°3.

b) La gestion des vannes à civelles (HR356)

La période de remontée des civelles s'étale pour la Vire de février à juin. Les travaux sur les portes n'étant pas achevés en février, les premières ouvertures n'ont pu avoir lieu qu'en mars jusqu'au 30 juin.

Pour mieux appréhender les impacts possibles sur le pont, les portes et les niveaux d'eau en amont, les vannes n'ont été ouvertes qu'à coefficient inférieur à 90, avec l'accord de la DDTM50 et de l'Onema.

En mars, un ordre de service a permis d'organiser l'ouverture des vannes à civelles avec l'entreprise, dans l'attente de la réception définitive des travaux. Suite au bilan contradictoire réalisé le 10 mai avec l'entreprise, l'UASBIV a repris seule la manipulation des vannes.

Aucun incident n'a été constaté.

c) Poursuite de l'expérimentation d'ouverture des vannes des portes à flot de la Vire

De fortes mortalités d'huîtres adultes sont constatées régulièrement depuis 1994 dans la partie Est de la Baie des Veys, en particulier à proximité des chenaux d'eau douce de la Vire. Les conchyliculteurs demandent un meilleur brassage des eaux douces et salées en amont des portes à flot.

Les résultats de l'expérimentation réalisée au cours de l'été 2015 ont été présentés au comité de pilotage d'octobre 2015. Sous réserve de mise en place de mesures de sécurité pour l'abreuvement des animaux, les chambres d'agriculture ont validé la poursuite de l'expérimentation en 2016.

En janvier 2016, un courrier d'intention co-signé des présidents des 5 structures concernées (UASBIV, chambres d'agriculture 14 et 50, CRC, syndicat) et du président de la Commission locale de l'eau a été envoyé à l'ensemble des partenaires financiers potentiels.

Les 16 et 18 février, des réunions techniques ont permis aux partenaires (syndicat, Comité conchylicole, chambres d'agriculture et UASBIV) d'échanger sur le dossier.

Le comité technique de l'étude composé de l'UASBIV, des chambres d'agriculture, du CRC, du syndicat, de la DDTM14, de l'agence de l'eau et de la CATER s'est réuni le 8 septembre et 7 novembre.

En septembre et octobre, le syndicat a rencontré les partenaires du projet : communauté de communes de la Baie du Cotentin, communauté de communes d'Isigny-sur-Mer et représentants de la Chambre d'agriculture de la Manche.

Le 9 novembre, l'ensemble des collectivités concernées par le projet ont été réunies à l'initiative de Mme la sous-préfète de Bayeux.

Le 11 novembre, les exploitants concernés ont été conviés à une réunion d'information en mairie d'Isigny-sur-Mer à l'initiative des chambres d'agriculture.

Le projet a été présenté aux membres du conseil municipal de Montmartin-en-Graignes par M. Voidye, deuxième adjoint, sur la base d'un dossier préparé par le Syndicat le 7 décembre.

d) Recrutement d'un technicien pour suivre l'ensemble des projets de la basse Vire

Par délibération du 2 juin 2016, le comité syndical du SVSL a donné un accord de principe au recrutement d'un technicien en partenariat avec l'Union des Associations Syndicales du Bassin Inférieur de la Vire (UASBIV) et le Comité Régional Conchylicole Normandie-Mer du Nord (CRC) pour animer, suivre les actions et les expérimentations en cours sur la basse Vire.

Le 29 juin 2016, la réunion du comité interdépartemental de la baie des Veys présidée par Madame la Sous-Préfète de Bayeux, à laquelle était convié l'ensemble des interlocuteurs (associations syndicales, UASBIV, CRC, Chambres d'agriculture, Etat) a permis d'évoquer les objectifs et le plan de financement du volet lié à l'animation du programme. La poursuite de l'expérimentation a été validée à l'unanimité des présents.

Par délibération du 22 septembre, le comité syndical a confirmé le recrutement du technicien et créé un poste, ouvert à compter du 1^{er} janvier 2017.

Rémi CHALMEL a pris son poste le 4 janvier 2017.

e) Projet d'aménagement de la basse Vire dans le cadre du programme d'expérimentation

Le comité interdépartemental de la baie des Veys a validé à l'unanimité la poursuite de l'expérimentation d'ouverture des vannes des portes à flot de la Vire en 2017 et 2018, sous réserve que soient installés les aménagements appropriés pour éviter tout problème lié à l'ingestion d'eau saumâtre par les animaux ou leur noyade.

Par ailleurs le profil de vulnérabilité conchylicole, établi en 2014, identifie la pose de clôtures comme l'une des actions prioritaires pour améliorer la qualité des eaux de la baie des Veys.

Le diagnostic et la définition du programme des travaux ont été engagés par les Chambres d'agriculture au cours du dernier trimestre.

Sollicité lors du comité syndical du 22 septembre, le Syndicat propriétaire de la Vire et d'une quarantaine d'hectares situés en bord de Vire a accepté le principe de porter la maîtrise d'ouvrage des aménagements nécessaires, sous réserve de pouvoir faire appel aux collectivités riveraines pour compléter son plan de financement.

Les statuts du syndicat ont été modifiés en décembre pour élargir ses compétences au portage des travaux. De nombreux échanges avec les services de l'Etat (DDTM, préfecture et Trésorerie) ont permis de préciser les modalités d'intervention financière du syndicat.

f) Projet de fusion des associations syndicales de la basse Vire

L'UASBIV s'est engagé, par délibération du 12 décembre 2013, dans une démarche de préparation de la fusion des 5 associations. 3 d'entre-elles ont délibéré favorablement à la fusion au cours de l'année 2015. La réflexion s'est poursuivie en 2016 avec l'appui de la préfecture de la Manche et de la DDTM rencontrées le 20 mai. Le sujet était à l'ordre du jour des comités du 10 mars et 6 juillet. Les discussions ont essentiellement porté sur l'harmonisation des taxes syndicales et la gouvernance.

V. La préservation des zones humides du bassin de la Vire

La DREAL de Basse-Normandie a identifié sur le bassin de la Vire deux secteurs à forte productivité hydrologique correspondant aux sources de la Vire (considérées comme le « château d'eau » du bassin de la Vire) et, dans une moindre mesure, à l'est de l'agglomération de Saint-Lô.

En 2012, 2013 et 2015, le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN), avec l'appui du syndicat, s'est porté opérateur de mesures agro-environnementales et climatiques sur ces deux secteurs.

En 2016, le SVSL et le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie (CEN) n'ont pas déposé de nouveau dossier de candidature. Une démarche a été engagée par le CEN avec l'appui du syndicat pour valoriser les systèmes herbes. Un travail mené en partenariat avec la Fédération régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FRCIVAM) a pour objectif de faire émerger un groupe agricole sur cette thématique.

VI. Communication du SAGE

Le SVSL a poursuivi sa communication sur les thèmes liés à la ressource en eau auprès des élus et acteurs du SAGE via la lettre d'info.

La lettre d'info est diffusée auprès des maires et conseillers municipaux des communes du SAGE, des conseillers généraux et régionaux concernés, des usagers et services de l'Etat et de tous les autres acteurs du SAGE ... Elle est également disponible sur le site internet du SAGE.

a) La lettre d'info

Deux lettres d'information ont été diffusées auprès des élus locaux et partenaires du projet.

b) Le Site internet du SAGE

Le site internet du SAGE permet d'accéder aux comptes rendus des réunions de CLE, aux documents du SAGE et aux études réalisées dans le cadre du SAGE. Le site est consultable à l'adresse suivante : www.sage-vire.fr.

VII. La commission eau et le comité syndical

La loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe), a modifié l'organisation des collectivités et EPCI adhérents au syndicat.

Au 1er janvier 2017, la nouvelle communauté d'agglomération « Saint-Lô Agglo », issue de la fusion de la Communauté de communes de Canisy et de la Communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo, se substitue aux deux EPCI adhérents au syndicat de la Vire et du Saint-Lois. L'arrêté préfectoral du 3 octobre 2016 (art. 7) fixe le retrait du syndicat des communes membres de l'Agglo pour les compétences SCoT et Développement économique. Pour l'exercice des compétences transférées "Entretien du DPF" et "SAGE" qui ne sont ni obligatoires ni optionnelles, l'Agglo est substituée au sein du syndicat aux deux EPCI actuels.

La commission eau s'est réunie à 3 reprises en 2016.

Le comité syndical s'est réuni à 5 reprises en 2016, les 21 mars, 2 juin, 22 septembre, 17 novembre et 1er décembre. Les principales délibérations concernent :

- le vote des budgets,
- l'adhésion au groupement de commande pour l'étude de danger,
- la signature du contrat d'animation avec l'AESN,
- l'accord de principe pour le recrutement d'un technicien Basse Vire,
- l'achat de terrains du Conseil départemental à Moulin Hébert,
- l'accord définitif pour le recrutement du technicien Basse Vire,
- la création du poste de technicien territorial,
- l'accord de principe pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la basse Vire,
- les modifications statutaires.

Formation : SIG Qgis (3 jours).

VIII. Rappel des objectifs 2016 et état d'avancement

	Terminé	En cours	Non engagé
1. Elaboration du SAGE : - Finaliser la stratégie du SAGE ; - Engager la rédaction des documents du SAGE ;	x x		
2. Préserver les zones humides : - Donner une suite aux programmes de MAEC avec le CEN par la mise en place d'un groupe prairie sur les granites de Vire ; - Mettre en œuvre un plan de restauration des mares ;		x	x
3. Améliorer la continuité écologique et l'hydromorphologie de la Vire : - Accompagner la communauté de communes de Bény-Bocage dans la mise en œuvre du programme de réduction du taux d'étagement (suppression des seuils ruinés et deux seuils fermés) ; - Finaliser l'étude sur les 4 sites à enjeu touristique : Claies de Vire, Candol, Condé-sur-Vire et La Chapelle-sur-Vire ; - Accompagner les Usines du Bassin de la Vire pour les travaux d'effacement des seuils de Fourneaux et La Roque ; - Accompagner la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche (FMPPMA) pour les travaux d'effacement de Moulin Hébert ; - Engager la procédure pour l'effacement du seuil de Candol et la remise en eau du méandre de la vieille Vire.	x	X (fédération) x x x	
4. Basse-Vire : - Accompagner l'UASBIV dans le projet de fusion des ASA de la basse Vire ; - Accompagner l'UASBIV dans l'étude pour l'équipement des vannes de St-Lambert ; - Accompagner le CRC dans la réalisation de l'étude de faisabilité des tests d'ouverture des portes à flot.		x x	x
5. DPF : - Finaliser l'état des lieux des propriétés du SVSL ; - Elaborer une charte des bonnes pratiques avec l'ensemble des intervenants sur les bords de Vire pour la gestion des plantes invasives ; - Mettre en œuvre le programme d'entretien 2016.	x	x	x
6. Poursuivre la communication : - Faire circuler l'exposition sur deux nouveaux sites (La Meauffe, Vire, Isigny-sur-Mer... ?) ; - Poursuivre la communication via la lettre d'information et le site internet ; - Réaliser un reportage vidéo sur les travaux d'effacement de seuil.	x		x x

IX. Indicateurs

Les indicateurs 2016 pour la subvention de l'agence de l'eau sont les suivants :

Indicateurs 2016	
Sociétal	80 élus sensibilisés dans le cadre des réunions du SAGE et du SVSL 1 500 élus sensibilisés via la lettre d'info du SAGE (publication de 1 numéro en 2016) - Information des habitants via les articles de presse et le site internet du SAGE
Technique de résultats	2 CLE (11/03 et 12/12), 3 Bureaux (26/01, 20/10 et 14/11) 1 réunion en intercommission (03/11) 5 réunions des comités de rédaction (17/05, 13/06, 11/07, 05/09, 15/09) 7 réunions de la commission Eau du SVSL (24/02, 30/08) et du comité syndical (21/03, 02/06, 22/09, 17/11, 01/12) 1 visite terrain des ouvrages hydrauliques de la Vire moyenne (08/06) Etapes de validation du SAGE : - validation de la stratégie du SAGE par la CLE le 11/03, - adoption du PAGD, du règlement et de l'évaluation environnementale par la CLE le 12/12.

B - PREVISIONNEL SAGE VIRE 2017

I. La cellule d'animation en 2017

Le pôle Eau comprend 3 techniciens et 1 assistante :

- Stéphanie LEGENDRE, responsable du pôle et chargée de l'animation du SAGE (1 ETP),
- Sylvain LEREDDE, technicien en charge de la gestion du Domaine public fluvial (1 ETP),
- Rémi CHALMEL, technicien zones humides/marais de la basse Vire (1 ETP),
- Maryline BESNIER, assistante du pôle (0,4 ETP).

II. Les objectifs 2017

Après l'arrêt du projet de SAGE en décembre 2016, l'année sera consacrée à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique. En termes de méthodologie, il est envisagé de réunir le Bureau puis la CLE pour étudier au cas par cas l'intégration des remarques émises par l'ensemble des acteurs du bassin.

L'accompagnement du groupement IDEA-ARTELIA-ARES se poursuivra jusqu'à la parution de l'arrêté préfectoral approuvant le SAGE.

Cette année de transition entre élaboration et mise en œuvre sera mise à profit pour élaborer les premières phases du programme d'action du SAGE.

L'année 2017 doit également permettre d'engager les travaux en faveur du rétablissement de la continuité écologique à Candol, de finaliser les études à la Chapelle-sur-Vire, Moulin Hébert et sur l'écluse de Vire... et d'engager d'autres réflexions, sur le site de Saint-Lô notamment.

L'arrivée d'un technicien « marais » le 4 janvier va permettre de dynamiser les démarches engagées en faveur d'une fusion des associations syndicales et d'une gestion harmonisée du marais. L'expérimentation d'ouverture des vannes des portes à flot avec le comité régional conchylicole passe à une échelle supérieure avec

l'engagement d'un programme d'aménagement de clôtures et d'abreuvoirs, porté par le Syndicat de la Vire, pour éviter la contamination des troupeaux par les eaux salées entrant dans l'estuaire en amont des portes.

Enfin, 2017 sera probablement une année de grande réflexion pour l'organisation de la nouvelle compétence (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) GEMAPI au sein des collectivités du bassin.

Les principaux objectifs pour l'année 2017 sont :

a) Finaliser le SAGE :

- Organiser la consultation des 140 personnes publiques concernées : Conseil régional, Conseils départementaux, Communes, EPCI et syndicats, Chambres consulaires, Comité de gestion des poissons migrateurs, Conseil maritime de façade, Mission régionale d'évaluation environnementale, services de l'Etat, qui disposent d'un délai de 4 mois pour rendre leur avis sur le projet de SAGE,
- Consulter le Comité de bassin chargé de vérifier la compatibilité du SAGE avec le SDAGE et les SAGE voisins,
- Synthétiser les remarques et avis recueillis et les soumettre au Bureau puis à la CLE qui décidera de les intégrer si besoin, dans le projet de SAGE,
- Organiser l'enquête publique puis soumettre les propositions du commissaire enquêteur au Bureau puis à la CLE qui décidera de les intégrer si besoin, dans le projet de SAGE,
- Adopter le SAGE en Commission locale de l'eau au cours du dernier trimestre 2017,
- Disposer d'un arrêté préfectoral avant le 31 décembre 2017,

b) Elaborer le programme d'actions 2018 du SAGE :

- En partenariat avec les acteurs locaux et notamment les Chambres d'agriculture, mettre en place et animer un groupe de travail pour définir les modalités de mise en œuvre des premières dispositions du SAGE sur les volets lutte contre le ruissellement, érosion, bocage.

c) Etude et mise en œuvre des dispositions du SAGE en matière d'hydromorphologie et de continuité écologique (en lien avec les fédérations de pêche) :

- Accompagner la commune de Vire dans son projet d'aménagement de l'écluse (présentation aux habitants...),
- Accompagner la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Calvados dans les travaux d'effacement des seuils des gorges de la Vire (Moulin Neuf à Carville et Moulin l'Evêque),
- Accompagner la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche dans les travaux d'effacement du seuil de Candol (travaux prévus à l'étiage 2017),
- Poursuivre les démarches auprès des différents interlocuteurs (propriétaires, exploitants, Manche Numérique, Conseil départemental...) pour la remise en eau du méandre de la vieille Vire en amont du seuil de Candol,
- Assurer la conduite de l'étude pour l'aménagement du seuil de Saint-Lô (portage ville de Saint-Lô - syndicat de la Vire),
- Acheter la microcentrale de la Chapelle-sur-Vire puis engager le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de la Chapelle-sur-Vire,
- Finaliser le montage financier pour les travaux d'équipement du seuil de Condé-sur-Vire,
- Finaliser avec la Fédération pour la Pêche le programme de travaux pour l'effacement de Moulin Hébert,
- Poursuivre l'accompagnement des Usines du Bassin de la Vire pour les travaux d'effacement des seuils de Fourneaux et La Roque (dans l'attente de l'avis du tribunal administratif de Caen).

d) Basse Vire :

- Accompagner le CRC, l'UASBIV et les Chambres d'agriculture dans la poursuite de l'expérimentation d'ouverture des vannes des portes à flot pour réduire les mortalités d'huîtres en baie des Veys,
- Monter et suivre le volet administratif du projet d'aménagement de la basse Vire (pose de clôtures et d'abreuvoirs le long du Domaine public fluvial),
- Accompagner le technicien basse Vire sur les projets de fusion des ASA de la basse Vire et de cartographie des cours d'eau du marais (en lien avec la DDTM).

e) Zones humides (en lien avec le Conservatoire des espaces naturels) :

- Donner une suite aux programmes de MAEC avec le CEN par la mise en place d'un groupe prairie sur les granites de Vire.

f) Communication :

- Poursuivre la communication du SAGE via la lettre d'information et le site internet,
- Réaliser un reportage vidéo sur les travaux d'effacement de seuils.

g) Gestion du Domaine public fluvial en lien avec le SAGE :

- Signer avec la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche une convention de partenariat pour les actions à mener sur le Domaine public fluvial,
- Accompagner la mise en œuvre du programme de lutte contre les espèces végétales invasives (crassule de Helms et jussie),

h) Mise en œuvre du SAGE et GEMAPI (en lien avec les EPCI) :

- Animer la réflexion en partenariat avec St-Lô Agglo et la Communauté de communes de la Vire au Noireau pour la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle du bassin de la Vire.